

Réunion restreinte du 8 octobre 2020

P.V. n° 3

Président : M. CHAUVIN.

Présents : MM. BORDIER - DAUBA.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE

SYSTEME COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

SAISON 2020/2021

25 Engagés

| | | | | | | | |
|------------|------------------|---|--------------|----|-----------|---|-------------|
| Semaine 40 | 1er Tour | 7 | matches avec | 14 | clubs | | |
| Semaine 43 | Finale Régionale | 9 | matches avec | 7 | qualifiés | + | 11 entrants |

1er Tour :

La Commission homologue les résultats des 7 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour**, avec le dossier suivant :

Match n° 23049908 – Football Club Le Coq / R.H.S. Sports

Ce dossier a été transmis à la C.R. d'Appels pour suite à donner.

Calendrier du 2^{ème} tour (dernier tour régional) : 9 matches avec les 7 vainqueurs du 1^{er} tour + 11 entrants.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 43 (du lundi 19 Octobre au samedi 24 Octobre 2020 au plus tard)**.

Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (**pas de prolongation**), les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

L'arbitre sera désigné par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.

Les **arbitres-assistants** ne seront désignés par la C.D.A. de la Gironde que **sur demande du club recevant**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **double licences** sont de **4** pour cette épreuve.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (**recto et verso**) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les **qualifiés à la F.F.F.**

- Avia C. Bordeaux / Amateurs F.C. Aquitain
- F.C. Espace Foot / Dassault Bordeaux Sp.
- Bouygues Telecom F. Mérignac / A. Spatiale S. Aquitaine
- Bordaleko Euskal Etxea Futbol / Union Bordeaux Métropole
- Centre Hospitalier Sp. Talence / Football Nobi Nobi
- A.S. Safran Bordeaux / Sécurité Sociale CAF
- A.S. P.T.T. et C.P. Bordeaux / A.S. Campus Thalès Bordeaux
- R.H.S. Sports **ou** Football Club Le Coq / F.C. Bordeaux Deals
- C.G.I. Bordeaux Football Club / F.C. Le Bon Jouet

2^{ème} tour – Finale Régionale – Les 9 vainqueurs seront qualifiés pour les 1/32^{èmes} de Finale gérées par la F.F.F.



Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/10/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.